

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

En s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 20 JANVIER

Le scandale du Palais-Bourbon

Un scandale, unique peut-être dans les annales parlementaires de l'Europe, s'est produit hier mardi, dans l'après-midi, au Palais-Bourbon.

Dans l'enceinte où se font les lois, en pleine séance, au pied de la tribune, un ministre a souffleté un député.

En voici les détails :

M. de Freycinet venait de refuser une interpellation de MM. Le Senne et Laur sur les mesures que le gouvernement entend prendre contre le journal *l'Intransigeant* en raison des attaques dirigées contre M. Constans, lorsque le cri : la question préalable ! la question préalable ! a retenti au centre.

Combattant la demande de question préalable, M. Laur déclare que si la Chambre écarte le débat on dira qu'elle cache derrière elle un ministre flétri par l'opinion publique.

M. Laur obtenait du président la parole contre la question préalable. Il invoquait l'autorité du président pour protéger le droit des minorités en disant qu'il ne s'agissait pas de donner lecture à la Chambre des articles d'un journal, mais des considérations plus élevées sur le gouvernement et « PORTANT SUR UN HOMME DÉJÀ FLÉTRI PAR L'OPINION PUBLIQUE ».

A ces mots, M. Constans se précipite au devant de M. Laur qui descendait de la tribune ; il l'a frappé en plein visage avec une force telle que M. Laur en a été étourdi. Toute la salle est debout, les députés se jettent entre les deux adversaires, empêchant la scène de pugilat de continuer. M. Laur, entraîné, saisit un volume et le lance à la tête du ministre. On se bouscule, on s'invective. M. Delpeuch frappe M. Castelin. Le président se couvre. On fait évacuer les tribunes.

Le pugilat continue dans les couloirs. M. Bourdeau, giflé par un journaliste, M. Wamps, frappe à son tour. Jamais nous n'avons assisté à pareilles scènes dignes de la rue.

Les huissiers ont été impuissants à rétablir l'ordre.

DANS LES COULOIRS

On commente le grave incident qui vient de se produire. Un délit a été commis par un ministre ; la loi a été violée par un membre de ce pouvoir exécutif chargé de faire respecter la loi. Et M. Constans n'a pas été victime d'une surprise ; l'interpellation avait été annoncée depuis trois jours ; il devait s'attendre à être plus maltraité encore qu'il ne l'a été.

Il paraît que le règlement de la Chambre ne prévoit pas le délit commis par un ministre ; mais, ce qui est certain, c'est que M. le président Floquet a le devoir de déférer le délit au procureur général.

Les coups ne sont pas des arguments. In-sulté, un ministre pouvait avoir autrement raison de ses adversaires.

On annonce de nombreux envois de témoins. Belles mœurs que les mœurs démocratiques républicaines.

Le bruit court que M. Constans a donné sa

démission. Un loustic s'écrie : « Parfaitement, il est question de le nommer directeur de la Monnaie, car il a prouvé qu'il sait frapper Laur. »

Cette rumeur ne s'est pas confirmée.

A 6 heures 1/2 du soir, l'émotion est encore indescriptible dans les couloirs qui présentent une physionomie unique.

Députés et journalistes se mêlent.

Les discussions les plus violentes s'engagent dans les groupes.

Des altercations s'élèvent.

M. de Freycinet traverse le salon de la Paix, pâle, soutenu par le secrétaire général de la questure, précédé d'huissiers.

MM. Dumonteil, député ; Montegut, de *l'Intransigeant*, viennent de la part de M. Castelin demander réparation à M. Delpeuch qui l'a frappé en séance.

M. Delpeuch leur répond grossièrement.

L'instant d'après, les deux témoins envoient à leur tour deux amis, chacun, au député de Vaucluse.

Celui-ci s'est décidé à constituer comme témoins contre M. Castelin MM. Reinach et Pourquery de Boisserin.

A ce même moment, le bureau s'est réuni pour délibérer sur le cas de M. Constans.

L'article 429 du règlement dit que lorsqu'un délit a été commis dans l'enceinte du palais législatif par un député, celui-ci devra se rendre dans le « petit local » et le procureur général sera prévenu.

Or, M. Constans est sénateur, d'où embarras du bureau.

Si M. Constans était poursuivi en sa qualité de ministre, il serait justiciable de la Cour d'appel.

M. Constans étant sénateur, l'incident qui s'est produit ne sera susceptible d'une suite que si M. Laur dépose une plainte au Parquet.

L'abus du rouge

On continue à signaler l'abus du ruban violet qui sévit sur les boutonnières les plus inattendues à la seule condition, pour leurs propriétaires, de fournir un brevet de civisme républicain.

Le gouvernement va mettre une digue à la marée toujours montante des dentistes, pompiers, apothicaires et gargotiers ; le *Journal officiel* publie la composition du comité qui aidera M. Bourgeois à repousser l'assaut des trente mille solliciteurs qui menacent d'envahir les bureaux du ministère de l'instruction publique.

Ce comité est assez raisonnablement composé du vice-recteur de l'Académie de Paris, d'un membre du Conseil supérieur de l'instruction publique, d'un membre du Conseil supérieur des beaux-arts, d'un inspecteur général, du chef de cabinet du ministre, et de quelques autres personnages autorisés auxquels on a fâcheusement adjoint deux sénateurs et deux députés ; mais, comme leur intrusion était fatale, il est inutile de s'en plaindre plus qu'il ne convient.

Nous verrons, au 14 juillet, si la digue est assez forte, et si la promotion d'été ne com-

prendra plus d'électeurs dans le genre de celui qui, pour que nul n'en ignore, s'intitule sur ses cartes de visite : *officier d'academy*.

Pendant que le gouvernement est en veine de résistance, il devrait aussi créer un comité qui surveillerait les nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur.

L'abus du rouge ne se constate pas, en effet, que dans la politique républicaine : il tire l'œil, comme un flagrant délit, sur le revers gauche du veston des républicains.

Parmi les dernières promotions, il en est de scandaleuses. Tandis que des officiers attendent vingt, et, parfois, vingt-cinq ans une récompense due à leurs services, on voit décorer des journalistes dont personne n'a vu nulle part un article, des attachés imberbes au surnom d'un ministre quelconque, des gens aux services vagues et peut être exceptionnels suivant le sens qu'on prête à cet adjectif complaisant.

La chancellerie est, paraît-il, débordée ; et ses efforts problématiques se bornent à un semblant de résistance, comme au temps où florissait le trafic de M. Wilson.

Un journal républicain, le *Jour*, signale les « manœuvres de personnages suspects ».

« Frappant à la porte des industriels ou des commerçants les plus connus et les plus riches, ils essaient de démontrer qu'ils ont la promesse de tel ministre qu'une croix sera décernée sur leur recommandation ; et ils demandent la forte somme — quatre-vingt ou cent mille francs — pour donner à l'Excellence le nom du candidat à choisir. »

La *Lanterne*, non moins républicaine, est plus nette encore ; il n'est pas besoin d'être savant en l'art de lire entre les lignes pour mettre les noms sur la transparence des allusions :

« Services exceptionnels. Lisez : quelques mois d'une domesticité qui n'a reculé devant aucune des petites besognes intimes inhérentes à la fonction. »

» Tel autre, à cheval sur la police et sur la presse, a rendu de ces services dont on dit généralement qu'ils sont inavouables.

» Une croix servait, sous M. Grévy, à payer un fournisseur. Elle sert aujourd'hui à montrer qu'on a le sentiment de la famille ou bien elle constitue une réclame lucrative pour un photographe qui a le collodion complaisant, ou bien encore elle sert d'appoint au traitement d'un précepteur chargé de faire décliner « rosa la rose » aux enfants d'un guerrier qui s'est couvert de gloire et de blessures dans les tirés de Rambouillet. »

M. Hubbard, député radical de Seine-et-Oise, se propose de questionner M. Constans au sujet des dernières nominations faites par son ministère.

La scène sera peut-être piquante ; elle restera incomplète, attendu que M. Hubbard ne fera pas — et pour cause — ressortir ce qu'il y a de contradictoire dans l'attitude des républicains qui, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, n'avaient pas assez de sarcasmes pour se moquer des « hochets de la vanité » et qui, maintenant, parce qu'ils peuvent les obtenir — sans les mériter — se livrent à des manœu-

vres effrénées pour en garnir leurs vêtements les plus intimes.

Coincidence : c'est depuis l'invasion de la Légion d'honneur par les républicains que notre ordre national est menacé dans son prestige et dans sa dignité.

LA LETTRE DU PAPE

L'Observateur français s'indigne contre le vénérable cardinal Richard, coupable de n'avoir pas livré à la publicité la lettre de Léon XIII. Nous croyons utile, écrit-il, « de crier jusqu'à ce qu'on nous ait entendu : La lettre ! la lettre ! »

Est-ce utile ? A coup sûr c'est impertinent. Léon XIII peut écrire aux évêques de France sans être obligé de communiquer sa lettre à *l'Observateur*.

En présence de l'ennemi, l'état-major d'une armée tient un conseil de guerre, mais il n'est pas obligé de publier à son de trompe les délibérations qu'il a tenues, ni les plans qu'il a arrêtés. Non-seulement les soldats, mais l'ennemi en seraient instruits, et vraiment ce n'est pas nécessaire. Le Saint-Siège et l'Episcopat décideront ce qu'ils veulent faire connaître de leurs résolutions.

Le cardinal Foulon, aux réceptions de janvier, a prévenu son clergé que le Saint-Père avait l'intention de recommander aux catholiques « une action commune », mais il n'a pas parlé d'une adhésion à la République. M^r Pagis nous assure aujourd'hui que tous les évêques sont unis, mais il ne dit pas que ce soit pour mettre la main dans la main des républicains. Il annonce, au contraire, la guerre imminente et générale, il promet d'opposer avec un courage inébranlable une barrière d'airain aux persécuteurs. « Il faut que ces gens-là sachent enfin qu'il y a des évêques en France. »

C'est tout à fait notre avis.

M^r L'ÉVÊQUE DE VERDUN

Nous avons parlé, il y a quelques jours, des nombreuses suppressions de traitements ecclésiastiques pratiquées dans le diocèse de Mende, et nous avons signalé la protestation adressée à M. Fallières par l'évêque de ce diocèse. M^r Pagis, évêque de Verdun, vient d'écrire, à ce sujet, la lettre suivante, datée de Verdun, le 9 janvier 1892, à M^r l'évêque de Mende :

« Très cher Seigneur,

» Sans une vilaine grippe, qui m'a retenu plus de huit jours dans une chambre et m'a rendu incapable de tout travail, je vous aurais déjà envoyé mes vœux sincères et mes félicitations non moins sincères.

» Vous êtes un brave et je vous admire sans restriction. Votre lettre au ministre est un chef-d'œuvre de dignité, de fermeté, de noble indépendance. Il faut que ces gens-là sachent enfin qu'il y a des évêques en France et que les évêques, après toutes les concessions compatibles avec leur conscience, se dressent fièrement quand il s'agit de défendre les âmes qui leur appartiennent, et que leur courage est alors inébranlable comme une barrière d'airain.

» Vous êtes bien heureux, puisque les circonstances vous ont permis d'être l'un des

premiers à défendre publiquement nos libertés et nos droits. D'autres ne tarderont pas à vous imiter, et nous vous imiterons tous, car la guerre est imminente. Ou je me trompe fort, ou elle éclatera bientôt partout. Elle nous trouvera prêts, parce que nous sommes unis, et l'union fera de nous une force à laquelle on ne résistera pas. Que Dieu nous protège, et qu'il nous soutienne, vous en particulier, cher Seigneur, dans la lutte glorieuse où vous êtes entré avec l'adhésion si courageuse et le concours de tous vos prêtres !

« Agréer, vénéré et cher Seigneur, avec l'expression de ma reconnaissance, l'assurance de mon dévouement fraternellement affectueux en Notre-Seigneur.

» † JEAN-PIERRE, év. de Verdun. »

La lutte sera générale, « elle éclatera partout ». « Elle nous trouvera prêts, dit M^{gr} Pagis, parce que nous sommes tous unis. » Dieu vous entende, Monseigneur ! Si tous les évêques sont unis, ils seront soutenus par tout le clergé, par tous les catholiques, « et l'union fera de nous une force à laquelle on ne résistera pas. »

Jusqu'ici l'union des évêques ne s'est pas affirmée d'une manière certaine; plusieurs organes catholiques se sont plu à présenter les évêques comme divisés entre eux, et même comme désavoués par le Saint-Siège. Il y a trois jours encore, le Figaro, — une autorité parmi les catholiques républicains, — prêchait la conciliation avec le gouvernement actuel; c'est, dit-il, la politique de Léon XIII « et nous ne rougissons pas d'être de la même opinion que le Pape. »

INFORMATIONS

DATES RÉVOLUTIONNAIRES

Le 14 juillet, anniversaire du massacre du gouverneur et des invalides de la Bastille, ne suffit plus à une nombreuse catégorie de républicains.

M. Lavy a déposé, en leur nom et au sien, sur le bureau de la Chambre, une proposition tendant à déclarer fêtes nationales le 10 août et le 21 septembre 1892.

M. Lavy date du 10 août, anniversaire du massacre de la garde suisse, qui avait reçu l'ordre de ne pas se défendre, l'établissement de la République.

Le 21 septembre, ce fut « l'ouverture de la Convention », de sanglante mémoire. Voilà des dates bien choisies pour montrer que la République actuelle entre dans une ère d'apaisement et de concorde.

UNE SOMMATION

La Justice somme le gouvernement d'intervenir pour mettre fin à la grève des cochers de l'Urbaine. Il ne s'agit, bien entendu, suivant elle, que de faire appliquer les règles de l'équité,

mais on laisse clairement à entendre qu'il faut donner raison aux grévistes. La Justice dit :

« Tout gouvernement aime à s'attribuer le droit de jouer le rôle de Providence. Le gouvernement de la République n'aura jamais une meilleure occasion d'exercer ce droit, dont il a, en d'autres circonstances, si maladroitement abusé. »

C'est une fois de plus l'intervention de l'État qu'on veut exiger pour le règlement de questions qui devraient rester uniquement l'apanage de la liberté. Un gouvernement sérieux se refuserait à obéir à de pareilles sommations. Sous le régime actuel, on ne saurait répondre de rien.

LES PRISES DU TONKIN

Depuis la publication de notre note sur les parts de prises qui reviennent aux combattants du Tonkin, le ministère de la marine reçoit tous les jours des milliers de lettres de militaires qui font valoir des droits plus ou moins justifiés.

Pour mettre un terme à ces réclamations, le ministre vient de décider que les seuls officiers, militaires et marins, qui ont droit à des parts de butin sont ceux qui ont été présents au Tonkin du 25 avril 1882 au 17 octobre 1884 et qui ont assisté aux combats ou attaques des citadelles ci-après.

Les quotités ci-dessous sont celles revenant aux caporaux et soldats :

Hanoï.....	25 avril 1882....	Fr.	33	79
Bac-Trang...	25 avril 1882.....		44	72
Phu-Kien....	7 janvier 1883.....		»	77
Nam-Dinh...	27 mars 1883.....		168	44
Phu-Moi.....	21 octobre 1883....		137	79
Sontay.....	17 décembre 1883..		17	13
Bac-Ninh....	12 mars 1884.....		4	34
Phu-Binh....	18 mars 1884.....		57	34
Taïh-Guyen...	20 mars 1884.....		»	14
Hon-Hoa....	13 avril 1884.....		»	38
Son-Duong...	17 octobre 1884....		»	78

DE DUC DE CLARENCE

On mande de Londres, 18 janvier :

« A la cour comme dans le monde politique, on se montre très touché des nombreux témoignages de sympathie venus de la France à l'occasion de la mort du duc de Clarence.

» Le langage de la presse française est apprécié par tous.

» L'amiral Gervais et les officiers de l'escadre du Nord, qui eurent l'honneur d'être reçus par la reine au mois d'août dernier, se sont fait inscrire sur les registres chez la reine, chez le prince et la princesse de Galles.

» En outre, des télégrammes de condoléance ont été adressés en leur nom au duc de Connaught et au prince Georges, auxquels ils avaient été présentés à Portsmouth. Les princes ont répondu qu'ils se montrent touchés de sentiments si délicats. »

deux vies, car il devinait quelle barrière désormais s'éleverait entre Gaétane et Jean.

Et puis, il ignorait que depuis quelques minutes ce Jean, dont on venait de prononcer l'arrêt en même temps que le sien, était là à deux pas, et qu'il avait suivi la fin du colloque depuis ces mots : « Agirez-vous ? » qu'Olivier, en frémissant, avait adressés à Mlle de Saint-Maur.

— Il y a quelque chose entre eux, se dit Jean Dargal en pâlisant. Qu'est-ce que mon misérable frère a pu faire à cette adorable enfant ?

Un instant il eut envie de se jeter entre eux, d'exiger la vérité, l'aveu de ce secret que tous deux lui cachaient.

Mais, il avait affaire à une femme, il ne pouvait agir ainsi avec elle.

Oh ! dire les pensées qui, rapides comme l'éclair, traversèrent son cerveau en feu !... Ce fut horrible ; mais il se calma, car son empire sur lui-même était puissant, et une fois son frère éloigné, il s'approcha de Gaétane. Quelques minutes auparavant il venait, confiant, la trouver : il avait vu de loin sa forme mignonne découpée en clair sur le fond sombre des pins, il s'était dit :

AU DAHOMEY

Au passage du Thibet au Grand-Popo, la panique s'accroissait. Une armée de Dahoméens était massée près d'Arro.

Les Dahoméens avaient leur nouvelle artillerie. Le chef indigène de Grand-Popo avait été prévenu que Behanzin viendrait piller le village.

Tous les indigènes de Grand-Popo, d'Abananguem et Nosarké ont pris les armes, d'où il résulte que ce sont nos protégés qui nous défendent, car nous n'avons pas une force suffisante à Grand-Popo.

Aux environs de Grand-Popo, on a établi des tranchées-abris, à l'est du village; les indigènes montent la garde la nuit et les alertes sont fréquentes.

C'est dans ces conditions que s'est produite l'attaque dont il a été parlé d'autre part.

Suivant les informations arrivées par le Thibet, les Dahoméens, avant d'attaquer Kotonou, auraient tenté, le 29 décembre au soir, une sortie de diversion devant Grand-Popo. Les assaillants s'étaient, paraît-il, massés dans le village d'Arro. Ils avaient des canons apportés par le navire allemand le *Kart Wermann*.

Les habitants du Grand-Popo et ceux des villages d'Albananguem et de Nekopé s'armèrent pendant que le *Talisman* ancré devant Grand-Popo, tenait en respect les Dahoméens qui n'osèrent pas attaquer la ville.

On suppose que cette démonstration avait pour but de retenir devant Grand-Popo l'avisole le *Héron* qui a soutenu Kotonou pendant l'attaque du 30 décembre.

NOUVELLES MILITAIRES

LES NOUVELLES MANŒUVRES

Les régiments mixtes d'infanterie ne seront pas les seules troupes de réserve appelées à prendre part aux grandes manœuvres d'automne. Les 5^e, 6^e et 17^e corps d'armée formeront chacun un régiment mixte de cavalerie pour participer à ces manœuvres.

C'est la première fois que nous verrons réunis ces nouveaux régiments; l'expérience sera donc des plus intéressantes, surtout si les escadrons territoriaux sont montés avec des chevaux de réquisition, comme ils le seraient en cas de mobilisation.

L'INFLUENZA A SAINT-CYR

L'épidémie d'influenza qui s'est produite à l'École de Saint-Cyr a atteint jusqu'à ce jour 150 élèves environ; elle a été réellement bénigne et constituée bien plus par la grippe ordinaire que par l'influenza.

Aucun élève n'a été et n'est sérieusement atteint; cependant, M. le médecin inspecteur

Dujardin-Beaumetz, directeur du service de santé au ministère de la guerre, va se rendre à l'École de Saint-Cyr, afin de s'enquérir de l'état des choses, de faire augmenter, s'il y avait lieu, les moyens d'hospitalisation déjà organisés et de proposer les mesures éventuelles utiles ou nécessaires.

Ce que nous venons de dire ne s'accorde guère avec ce que nous lisons d'autre part :

« Il nous arrive de mauvaises nouvelles de Saint-Cyr.

» Avant-hier, deux cent seize élèves se sont présentés à la visite du médecin major.

» Tous les exercices d'escrime, gymnastique, etc., sont supprimés; l'influenza est complète et, dans la salle d'armes, convertie en un vaste hôpital, il n'y a plus de place pour un seul lit, ou est obligé de refuser des malades qui traînent enfiévrés et toussant dans les études.

» On sait que le Borda, La Flèche et jusqu'à l'École militaire de Bruxelles ont été licenciés ces jours-ci.

» Qu'attend-on pour prendre une mesure semblable à l'égard de l'École de Saint-Cyr ? »

LES MORTS AU SOUDAN

Nous apprenons la mort à Niovo (Soudan français) du jeune de La Noé, maréchal des logis chef au 5^e dragons, détaché à l'expédition dirigée sur le Niger par le colonel Humbert. Il a succombé à un accès de fièvre pernicieuse.

Le jeune de La Noé était fils du colonel d'état-major directeur du service topographique au ministère de la guerre.

Chronique Locale ET DE LOUEST

HAUTEUR DE LA LOIRE A SAUMUR

Le 19 janvier 1892

A midi : 2^m 60.

UNE VICTIME DU VERGLAS

La semaine dernière, le jour où le verglas rendait la marche des plus difficiles, M. Louis Coulon, cavalier de manège, âgé de 35 ans, demeurant 44, rue de Bordeaux, avait été victime d'un accident; il conduisait une charrette, quand une glissade le fit trébucher et le renversa sous les pieds du cheval, qui lui laboura la poitrine. Coulon eut aussitôt les soins que réclamait son état, et une amélioration sensible se faisait remarquer de jour en jour. Mais depuis hier son mal s'aggrava soudainement, et ce matin, le malheureux rendait le dernier soupir. Il laisse une veuve et un enfant.

LES GRANDS MAGASINS

On lit dans la *Revendication*, organe de la ligue syndicale pour la défense des intérêts du travail, de l'industrie et du commerce :

LA MAISON SANS FENÊTRES

PAR ROGER DOMBRE

Elle recouvra son sang-froid, ne voulant pas laisser deviner la torture de son cœur au misérable qui épiait cette agonie, et, relevant sa tête ardente et pâle :

— Allez-vous-en, fit-elle avec un geste royal; j'ai besoin d'être seule, de réfléchir.

— Agirez-vous ?

Elle se recueillit une seconde.

— Pour l'amour de lui je me tairai, dit-elle.

— N'aurai-je pas un mot de pardon de vous ?

— Cela, jamais ! s'écria-t-elle. Démon, ajouta la jeune fille avec colère, démon, je te hais !

Il s'éloigna pour ne plus revenir. Il remportait la victoire : son crime demeurerait impuni et ignoré. Seulement Olivier courbait la tête sous le poids d'un autre châtiment : son propre remords; ainsi, non content d'avoir causé la mort d'une jeune et belle créature, il brisait

— Elle m'attend sans doute, elle va achever la confidence interrompue hier et éclaircir tous les mystères.

Et à présent !...

Gaétane demeurait sur le banc rustique en proie à une sorte de délire farouche.

— Son frère, murmurait-elle, son frère !...

Elle ne pouvait penser à rien autre.

A quelque distance du bois, un paysan qui ramassait des pommes de pin chantait une complainte populaire d'une mélancolie navrante; l'eau gazouillait à côté du taillis, et la brise de mer qui s'élevait bruissait dans les hautes cimes des arbres.

La pauvre enfant se disait encore :

— Pardonne, pardonne ! mais Mikaela alors ? Et cependant... traîner devant les tribunaux ce nom de Dargal, son nom à lui !... Mon Dieu, mon Dieu ! je suis faible et lâche; ce n'est pas la chrétienne qui pardonne; si Jean Dargal n'existait pas, je sens que je châtierais. Hélas ! châtier m'appartient-il ? Si Mikaela était à ma place elle pardonnerait, parce qu'elle était miséricordieuse comme les anges, comme le Christ, tandis que moi, c'est un motif humain, un motif égoïste qui me fait agir. O mon Dieu, mon Dieu, comme vous me punissez bien

de ma lâcheté, puisque vous me faites tant souffrir !

Elle n'entendait rien, ne voyait rien, pas même la chanson monotone du paysan, pas même un pas jeune et souple qui se hâtait vers elle, pas même la bello figure mâle du docteur Dargal, qui se penchait au-dessus d'elle.

Il allait l'interroger avidement, lui demander le motif de son courroux contre Olivier; mais il eut peur en la voyant si blanche, et il recula sous son regard effaré.

— Gaétane ! dit-il doucement.

Elle eut un frémissement douloureux, mais ne répondit pas. Il prit dans les siennes sa main glacée, qu'elle lui retira aussitôt.

— Gaétane, pour Dieu ! qu'y a-t-il ? Que vous est-il arrivé ?

— M. Dargal, dit-elle alors avec lenteur et comme avec effort, je veux vous dire de... d'oublier ce qui s'est passé hier entre nous; je ne puis pas être votre femme, je ne le dois pas.

— Expliquez-vous ! pourquoi cela ? s'écria Jean avec fougue. Qu'est-il survenu ? Et si vous avez eu quelque querelle avec un autre comment y suis-je mêlé ? En quoi ai-je pu vous irriter ?

— Hier... Oh ! que ne donnerais-je pas pour

« Nos amis du *Syndicat Commercial de Saint-Nazaire* ont adressé à MM. les sénateurs et députés de leur département le document que nous publions plus bas.

» Nous engageons tous nos amis à les imiter. C'est en renseignant exactement nos législateurs que nous obtiendrons d'eux une voie favorable aux intérêts que nous défendons. »

Saint-Nazaire, 12 décembre 1891.

Monsieur le Député,

Nous avons l'honneur de vous adresser, par le même courrier que la présente, un numéro du journal « *la Revendication* », contenant le compte rendu de l'assemblée générale tenue le 13 novembre dernier au Palais du Trocadéro par la « *Ligue syndicale* » créée pour la défense des intérêts du travail, de l'industrie et du commerce, à laquelle notre syndicat a adhéré.

Vous y trouverez le résumé des différents discours prononcés à cette assemblée, entre autres celui de M. Mesureur, lequel contient les principales revendications du petit commerce et les modifications demandées à la Loi des Patentes, du 13 juillet 1880; ces modifications sont d'ailleurs clairement expliquées dans le nouveau projet de loi des patentes, présenté par la « *Ligue syndicale* » et auquel nous avons donné notre entière adhésion; ce projet a été envoyé en février 1890, à tous les députés par les soins de cette Ligue; vous y trouverez les documents complets pouvant vous éclairer entièrement sur nos revendications.

Nous osons espérer, M. le Député, que vous voudrez bien l'étudier avec la plus grande attention; car il intéresse au plus haut point le commerce de notre département et celui de la France entière, menacé d'une ruine prochaine par l'accaparement des grands magasins de Paris, tels que le Louvre, le Bon-Marché, le Printemps, le Bazar de l'Hôtel de Ville, etc.; et sachant tout l'intérêt que vous portez aux classes laborieuses, nous sommes persuadés qu'ensuite, votre concours et votre vote nous seront acquis, lorsque ce projet viendra à la Chambre en février prochain.

Veuillez agréer, Monsieur le Député, avec nos remerciements anticipés, l'expression de notre haute considération.

Le Secrétaire, G. MAIGNÉ.

A Monsieur de Cazenove de Pradine, député de la Loire-Inférieure.

Etat civil de la ville de Saumur

DÉCÈS

Le 19 janvier. — Maurice Chauveau, retraité, 64 ans, hameau de Beaulieu.

Le 20. — Louis Coulon, cavalier de manège, 35 ans, rue de Bordeaux.

LE MASSACRE DES PETITS OISEAUX

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire*:

« Les chasseurs, braconniers, colleteurs, etc., continuent à massacrer impunément les petits oiseaux, et les autorités administratives laissent mettre en vente ce gibier défendu.

» Dans l'arrêté préfectoral concernant la fermeture de la chasse il existe un article ainsi conçu :

« Sont interdits en tout temps, même lorsque la chasse est ouverte, la destruction, la capture, le colportage des petits oiseaux, dont la taille est inférieure à celle de la caille, de la grive et du merle.

» Sont exceptés de cette destruction: l'ortolan, l'alouette lulu, le beugle et le motteux ou cul-blanc.

» Malgré ces termes précis, tous les marchands de notre ville étalent chaque jour à leur devanture les mésanges, les bruants zizi, les bruants jaunes, les verdiers, les linots, les chardonnerets, les pinsons ordinaires, les pinsons d'Ardenne, les accenteurs-mouchets, les rouges-gorges, etc.

» C'est véritablement déplorable de voir ainsi détruire par milliers ces aides si précieux des nos cultivateurs.

» Décidément les lois protectrices de l'agriculture sont faites pour rire. »

ANGERS. — *Lâches agressions.* — Avant-hier, vers cinq heures du matin, une douzaine d'individus, demeurant du côté des Justices, ont accosté, sur les Plaines, plusieurs femmes qui sortaient de leurs habitations pour aller travailler. Si ces malheureuses femmes ne répondaient pas à leur demande, ils les frappaient.

Ces lâches agresseurs, dit le *Petit Courrier*, allaient jusqu'à prendre les objets qu'elles pouvaient porter dans leurs mains. A l'une d'elles, ils ont pris (ils croyaient peut-être que c'était du vin) une bouteille de boisson.

Deux de ces individus ont été arrêtés.

PRYTANÉE MILITAIRE

On lit dans l'*Echo du Loir*:

« Nous apprenons de bonne source que M. le ministre de la guerre est disposé à accepter la subvention de 650,000 fr. que le conseil général de la Sarthe et le conseil municipal de La Flèche ont mis à sa disposition pour l'entretien du Prytanée.

» L'administration du Prytanée aurait reçu l'ordre de préparer un projet détaillé de construction de nouveaux bâtiments destinés à recevoir 850 élèves. Le ministre, dès qu'il aurait examiné ce nouveau projet, prendrait une décision immédiate.

» Il y a lieu de croire qu'avec la somme de 650,000 fr., qui est mise à sa disposition, le service du génie pourra facilement édifier de nouveaux bâtiments et aménager les anciens

de manière à pouvoir installer 900 élèves et non 850. »

POITIERS. — Dimanche, à 10 heures, le Conseil municipal de Poitiers s'est réuni pour procéder à la nomination du deuxième adjoint.

C'est M. Servant qui a été proclamé par 17 voix sur 23 votants.

NANTES. — Il est question de relier téléphoniquement Nantes à Saint-Nazaire et à Châteaubriant. Cette dernière ville a offert de prendre à sa charge le tiers de la dépense évaluée à une vingtaine de mille francs.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 19 janvier 1892.

Les rentes et valeurs françaises éprouvent d'une manière plus sensible l'effet des disponibilités de janvier qui commencent à affluer à la Bourse. Le 3 0/0 ancien monte à 93.45, le nouveau à 94.55 et le 4 1/2 à 105.80.

Les fonds étrangers très offerts au début de la journée se relèvent en clôture, les offres étant facilement absorbées par les demandes du découvert. Le 3 0/0 Portugais reste demandé à 29 7/8. L'Extérieure cote 62 3/4 après 62 3/8. La Rente Italienne continue à regagner son coupon à 90.20. Les Fonds Russes restent en amélioration sur leurs premiers cours.

Les sociétés de crédit, malgré le manque d'affaires, accusent des tendances de hausse. La Banque de Paris reste demandée à 678; le Crédit Foncier à 4,248. La Société Générale se maintient à 475 et le Crédit Lyonnais à 805. Le Crédit Mobilier a été l'objet de demandes plus actives. Le Comptoir d'Escompte est en nouvelle réaction à 512.

L'émission des 120,000 obligations de la ligne de Beyrouth, Damas, Hauran, se recommande non seulement par les établissements: Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, Société Générale et Banque Ottomane qui patronnent cette affaire, mais aussi par les avantages d'un placement très rémunérateur de plus de 5 0/0.

La souscription aux actions du Canal de Toulouse, ouverte jusqu'au 26 janvier, offre au public un titre assuré de toucher un intérêt de 5 0/0 qui sera prélevé avant la part sur les bénéfices réservés aux fondateurs en représentation de leurs apports.

Les Chemins Economiques valent 40 1/2 fr.

BOURSE DE PARIS

Du 19 Janvier 1892

3 0/0	93 35
3 0/0 nouveau	94 45
3 0/0 amortissable	96 35
4 1/2	105 60

Dernières Nouvelles

Paris, 20 janvier, 12 h. 50 soir.

A la suite de l'orageuse séance d'hier (dont nous parlons à notre première page), un duel entre MM. Delpech et Castelin a eu lieu ce matin dans les environs de Paris.

A la seconde reprise, M. Delpech a été atteint au bras d'une blessure pénétrante, mais sans gravité.

HAVAS.

MARCHÉS

CHOLET, 16 janvier

Froment, 1^{re} qualité, l'hect., 19 25. — Avoine, 8 fr. — Pommes de terre, 5 fr. l'hect. — Haricots, 22 fr. — Châtaignes, 20 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 1 50. — Œufs, la douzaine, 1 40. — Bœuf, le kil., 1 50. — Veau, 2 10. — Mouton, 2 40. — Porc, 1 40. — Foin, les 100 kil., 10 fr. — Paille, 4 50. — Bois de chauffage, le stère, 14 fr.

SEGRÉ, 13 janvier

Froment, 19 50. — Avoine noire, 9 fr. — Orge, 10 fr. — Seigle, 15 fr. — Vesceau, 22 50. — Blé noir, 11 fr. — Pommes de terre, 5 fr. — Poulets vivants, la couple, 2 90. — Beurre, le 1/2 kil., 1 20. — Œufs, la douzaine, 90. — Viande de boucherie, le 1/2 kil., 70 à 1 30. — Porc, le 1/2 kil., 85. — Foin, les 1,000 kil., 400 fr. — Paille, 55 fr.

SIROP ET PÂTE DE REGNAULD

70 ans de succès

Contre enrrouements, laryngites, rhumes, bronchites, grippe, toux d'irritation, toux nerveuse, coqueluche, etc.

Sirop 2 fr. 50 le fl. Pâte 1 fr. 50, 19, r. Jacob, Paris, et toutes ph^{ies}.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue St-Jean, Saumur

P. ANDRIEU

Bon vin à 40 centimes le litre, 26 litres pour 25.

La pièce, 225 litres, 80 fr. } non logés
La 1/2 pièce, 115 litres, 42 » }

Rendu à domicile sans aucun frais

Garanti vin de vendange

Rhum Sainte-Lucie, 2 fr. le litre, verre compris, marque John Alvarés, de Kingston (Antilles).

On peut déguster.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaillé aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le pityriasis (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout: pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

être encore à ce moment? Hier, j'ignorais ce que je sais aujourd'hui.

— Par pitié! pas de réticences. Dites-moi tout. On m'a calomnié peut-être?...

— Non, mon ami, ce n'est pas cela; vous êtes au-dessus de la calomnie, et, vous eût-elle atteinte, je vous connais trop pour y ajouter foi. Mais, je vous le répète, je ne puis pas être votre femme; il y a une tombe entre nous.

— Une tombe?... murmura Dargal, qui ne comprenait pas du tout.

— Oui, ne me demandez rien, je ne puis vous répondre.

— Vous répondrez cependant à une question: que disiez-vous tout à l'heure à... à celui qui causait avec vous?

Il serrait à les briser les poignets frères de la jeune fille dans ses mains robustes.

— Vous me faites mal, dit-elle d'une voix faible.

Il la lâcha, honteux de son emportement, mais il garda un éclair aigu dans son œil bleu sombre. Il suffoquait.

— Vous ne voulez pas me répondre?

— Non.

— Il y en a un autre que je forcerai bien à parler alors, dit-il durement.

Ce mot galvanisa Mlle de Saint-Maur.

— Olivier? fit-elle éperdue.

— Oui, Olivier, puisque vous l'appellez ainsi.

Toute une scène atroce passa sous les yeux de Gaétane; elle vit les deux frères en tête-à-tête, l'un contant cyniquement à l'autre son abominable faute;... et vit Jean frappé dans sa loyauté, dans son honneur, dans sa fierté; elle le vit chancelant sous le poids du mépris public quand, le montrant au doigt, on disait: « Voilà le frère d'un voleur. »

Non, cela ne pouvait être.

Elle saisit violemment le bras du docteur.

— N'interrogez pas cet homme, cria-t-elle, je vous le défends.

— Je le ferai cependant.

— Ce secret m'appartient; si vous le surprenez de force, vous commettrez une faute. Oh! ajouta-t-elle suppliante, jurez-moi que vous n'en ferez rien, jurez-le moi.

— Non, et à mon tour de vous apprendre une chose que vous ignorez: Olivier est mon frère.

— Je le savais, fit Gaétane en courbant le front.

— Depuis quand? demanda Dargal surpris.

— Depuis un instant seulement. Pour Dieu! je vous en supplie, n'interrogez pas votre frère.

Tout à coup un souvenir traversa le cerveau du jeune homme.

— Vous m'avez dit un jour, reprit-il, que vous aviez à vous venger d'un être que vous haïssiez. Est-ce Olivier?

Gaétane ne répondit pas.

— C'est lui, autrement vous auriez nié, je le comprends à votre silence. C'est bien, je vais le trouver, il faudra bien que je sache tout, et je le forcerai à réparer ses torts envers vous.

» Je croyais, murmura-t-il plus bas, qu'il m'avait fait boire toutes les amertumes, je me trompais...

— Ne m'avez-vous pas dit de pardonner? dit alors Gaétane; or, je pardonne, je pardonne.

— Oui, par un motif que je ne sais pas, mais non chrétiennement, sincèrement.

— Comme il me devine! pensa Gaétane. Quelle que soit la cause qui me fait agir, reprit-elle tout haut, vous n'avez pas le droit de m'arracher un secret par la bouche d'un autre.

— Mais j'ai tout droit sur Olivier; il est mon frère, je suis son aîné, son appui, je veux

et je dois savoir...

— Vous ne saurez rien! s'écria Gaétane, car j'ai le moyen de l'empêcher de parler, moi!

— Alors je m'en vais, dit Dargal en se penchant vers elle, pâle et les dents serrées, je m'en vais pour toujours, nous ne nous reverrons jamais, jamais.

— Jamais, jamais, répéta Gaétane comme en un rêve.

Sa jolie tête livide oscilla. Il en eut pitié, et, appelant le paysan qui ramassait toujours ses pommes de pin:

— Un peu d'eau, dit-il.

L'homme obéit, courut à la maisonnette du garde, qui était proche, et en rapporta un verre, qu'il remplit à la source.

Dargal le congédia du geste et fit boire Gaétane lentement; il avait eu l'envie de briser cette fragile créature; et maintenant il eût tout donné pour ramener un peu de sang à son visage exsangue. (A suivre.)

Le baron à un pique-assiette:

— Vous savez que je vous attends à dîner jeudi.

— De chaque semaine?

Étude de M^e V. LE RAY, licencié en droit, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, 12.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du 31 octobre 1891, enregistré, Au profit de M^{me} Marie-Louise Charreau, épouse du sieur Louis Aschard, journalier avec lequel elle demeure de droit à Saumur, mais autorisé à résider de fait à Saumur, sur les Ponts.

Contre le sieur Louis Aschard, journalier, demeurant ville de Saumur, quai de Limoges,

Il appert :

Que la séparation de corps et de biens a été prononcée au profit de la dame Aschard-Charreau, contre ledit sieur son mari.

Pour extrait certifié conforme par moi, soussigné, avoué de la dame Aschard.

Saumur, le 14 janvier 1892.

V. LE RAY.

Assistance judiciaire accordée le 23 novembre 1889.

Étude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

Vente Mobilière

APRÈS DÉCÈS

Le Lundi 25 janvier 1892, à midi, à Loucheraie, commune de Vivy, au domicile de M. GUYON-GAIGNON, des meubles meublants, objets et effets mobiliers de table et ménage, bois et outils de charrognage, vaches, porcs, fourrages, etc.

Vente au comptant et 10 0/0 pour frais.

A VENDRE

Jardin avec petite Chambre

Rue Saint-Lazare, 32.

S'adresser au bureau du journal.

MAISON A LOUER

Rue de la Chouetterie, n° 4,

Avec écurie, remise et grand jardin.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

A LOUER

Pour le 24 juin prochain,

Une Remise et une Écurie

Situées sur le chemin de la Boire Quentin.

S'adresser au bureau du journal.

LEÇONS DE DANSES

J. Letournel, professeur au Collège des jeunes filles de Saumur, a l'honneur d'informer les habitants qu'il se tiendra à la disposition des familles, les Lundi et Samedi de chaque semaine.

S'adresser HOTEL DE LONDRES.

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

FABRIQUE D'ENGRAIS CHIMIQUES

USINE DES HURAUDIÈRES SAUMUR

M. GUÉNAULT fils prévient MM. les Propriétaires de Vignobles qu'il tient à leur disposition des Engrais spéciaux pour Vignes. La Maison ne négligera rien pour mériter la confiance qui lui a été accordée jusqu'ici. Les différents produits ont obtenu un Grand Prix, Médaille d'Or, à l'Exposition de Saumur 1891.

Engrais pour Vignes selon la formule de M. GEORGES VILLE

6 0/0 d'acide phosphorique.
12 0/0 de potasse dont 10 provenant du carbonate de potasse et 2 du sulfate de potasse.
40 0/0 de sulfate de chaux. — 18 fr. les 100 kil.
1,000 kil. à l'hectare.

Formule de l'Usine (Engrais complet)

2 1/2 0/0 d'azote organique (sang et viande desséchés).
1 0/0 d'azote nitrique.
8 0/0 d'acide phosphorique (à base organique provenant des os).
10 0/0 de potasse.
3 0/0 de fer pur. — 20 fr. les 100 kil.

125 grammes par pied de vigne tous les ans.

M. GUÉNAULT fils recommande également son Engrais liquide pour traitement des vignes et arbres fruitiers au prix de 45 fr le fût de 180 litres.

A Louer Présentement

MAISON

Avec Remise et Écurie

15, Rue du Temple.

S'adresser à M. MESNET, 18, rue Bodin.

Occasion Exceptionnelle

A Vendre

UN PIANO A QUEUE PLEYEL

Entièrement neuf.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

DE SUITE

GRAND MAGASIN

et Grande Cave.

S'adresser à M. CHATAIN, marchand de bois, rue Saint-Nicolas.

A céder de suite

ATELIER DE FORGERON

SERRURIER ET TAILLANDIER

A Villebrenier.

S'adresser à M. CONSTANT, qui l'exploite, à Villebrenier.

Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT ET FILS

Fromages Extra		Choucroute..... 1/2 kil. 0.20	
Camembert (double-crème)...	0.60	Saucisses fumées..... 2 pour	0.25
Ferté.....	0.65	Poitrine fumée..... 1/2 kil.	1.50
Petit Brie.....	0.45	Jambon désossé.....	1.60
Gruyère extra..... 1/2 kil.	0.90	Saucisson de Lyon.....	3.50
— Emmenthal.....	1.20	Pâtés de Foies gras truffés	
Hollande.....	1.20	de Strasbourg et de Ruffec	
Roquefort.....	1.60	1.75, 1.90, 2.75, 3.75, et 5 fr.	
Port Salut.....	1.50	Pâtés d'alouettes de Pithiviers, Bécasses, Grives, Perdreaux, Lièvres.	
Brie (véritable).....	1.40		
Munster..... la boîte	2.50		

CHAMPIGNONS FRAIS. TOUS LES JOURS

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX										BORDEAUX — SAUMUR — PARIS										LIGNE D'ORLÉANS										
STATIONS										STATIONS										STATIONS										
Paris	Mixte	Mixte	Mixte	Expr.	Omn.	Omn.	Expr.	Expr.	Omn.	Bordeaux	Mixte	Mixte	Mixte	Expr.	Mixte	Omn.	Mixte	Expr.	Expr.	Nantes d.	Direct	Omn.	Expr.	Omn.	Omn.	Expr.	Omn.	Expr.		
Chartres	6	»	»	7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	»	Saintes	»	»	7 12	9 9	»	8 20	11 39	5 13	6 40	»	Angers dt.	2 14	6 30	10 27	12	2 57	5 10	5 20	9 35	»
Château-du-Loir	10 13	12 22	1 58	6 35	12 28	1 8	4 51	»	»	Niort	5 25	»	9 42	10 51	2 5	5 35	8 10	8 30	»	La Ménitrie	2 47	7 10	10 49	12 37	3 42	5 35	6 10	10 1	»	
Noyant-Méon	11 20	1 5	3 8	7 40	1 13	»	5 54	»	»	Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 15	8 40	10 10	10 46	»	Les Rosiers	»	7 19	10 56	12 46	3 52	»	6 23	»	»
Linières-Bouton	11 29	»	3 17	7 49	»	»	6 4	»	»	Montreuil-Bellay	9 40	6 57	»	1 7	2 37	5 1	9	10 32	11 15	»	St-Clément	»	7 26	»	12 53	3 59	»	6 32	»	»
Vernantes	11 43	»	3 30	8	»	»	6 14	»	»	Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 18	»	»	2 51	5 16	9 41	»	»	St-Martin	»	7 33	»	12 59	4 7	»	6 41	»	»	
Blou	11 54	»	3 41	8 10	»	»	6 24	»	»	Chacé-Varrains	10 11	7 27	»	»	2 58	5 24	9 50	»	»	Saumur ar.	3 17	7 46	11 11	1 11	4 20	5 56	6 58	10 24	»	
Vivy	12 2	»	3 49	8 17	»	»	6 31	»	»	Nantilly (arrivée)	10 16	7 32	»	»	3 3	5 29	9 55	»	»	— dt.	3 22	7 52	11 16	1 15	4 31	5 59	7 3	10 30	»	
SAUMUR (Orl.)	12 15	»	»	»	»	»	»	»	»	SAUMUR (Etat)	»	»	Mixte	»	»	»	»	»	»	»	Varennes	»	8 5	11 26	1 27	4 45	»	7 21	»	»
(arrivée)	12 15	1 38	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42	»	»	(arrivée)	10 22	7 45	matin	»	3 13	5 42	10 3	»	»	Port-Boulet	3 46	8 20	11 35	1 38	5 1	6 16	7 39	10 50	»	
(départ)	12 23	1 44	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53	»	»	(départ)	»	7 25	11 25	»	2 52	5 20	»	»	»	Langeais	4 20	8 59	11 55	2 12	5 46	6 38	8 30	11 16	»	
Nantilly (arrivée)	12 31	»	4 22	8 41	»	»	7	»	»	Nantilly (départ)	»	7 36	11 36	»	3 4	5 31	»	»	»	Tours arr.	4 59	9 42	12 33	2 51	6 35	7 24	9 54	11 48	»	
SAUMUR (Etat)	12 41	»	»	»	»	»	»	»	»	SAUMUR (Orl.)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	Paris arr.	10 39	»	4 48	10 46	2 35	11 28	5 7	»	»	
(arrivée)	12 41	»	4 34	8 51	»	»	7 11	»	»	(arrivée)	7 47	11 44	1 34	3 12	5 39	»	10 59	11 46	»	Paris arr.	matin	matin	soir	soir	matin	soir	soir	matin	soir	
(départ)	»	8 31	10 37	»	4 11	8 30	6 50	»	»	(départ)	7 57	11 54	1 39	3 16	5 43	»	11 7	11 53	»											
Nantilly (départ)	»	8 37	10 44	»	4 23	8 43	7 3	»	»	Vivy	8 11	12 10	»	3 28	5 57	»	»	»	»											
Chacé-Varrains	»	8 47	10 52	»	4 29	8 49	7 9	»	»	Blou	8 20	12 19	»	3 36	6 6	»	»	»	»											
Brézé-Saint-Cyr	»	9 1	11	»	4 37	8 56	7 17	»	»	Vernantes	8 33	12 33	»	3 47	6 19	»	»	»	»											
Montreuil-Bellay	»	9 41	11 24	»	2 15	4 57	9 14	2 25	2 59	Linières-Bouton	8 46	12 45	»	3 58	6 31	»	»	»	»											
Thouars	»	10 17	11 57	»	2 44	5 51	9 40	2 52	3 28	Noyant-Méon	9 1	12 58	»	2 15	4 10	6 45	»	11 44	»											
Niort	»	»	3 58	»	4 30	8 42	»	4 40	5 20	Château-du-Loir	10 22	2 4	»	2 55	5 22	7 58	»	12 33	1 12											
Saintes	»	»	»	»	6 24	11 52	»	6 22	7 53	Chartres	2 47	»	»	5 56	9 26	12 4	»	3 26	4 5											
Bordeaux	»	»	»	»	9 52	4 18	»	9	11 13	Bordeaux	5 50	»	»	7 30	11 50	2 27	»	5 10	5 45											
					soir	matin	soir	matin	soir						soir	matin	soir													

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indication contraire.